

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités suisses
Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum
Band: 8 (1896-1898)
Heft: 30-3

Artikel: Note sur deux milliaires de Prévessin
Autor: Dunant, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-156814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neueste Gesellschafts-Publikationen:

- Die Aufzeichnungen „*Zur Statistik schweizerischer Kunstdenkmäler*“, Kanton Thurgau, werden als besondere Beilage des „Anzeiger“ ausgegeben und erscheinen mit eigener Paginatur. Exemplare eines *Sonderabdruckes* können auf dem Bureau der Antiquarischen Gesellschaft, Landesmuseum Zürich, bezogen werden. Preis der Lieferung Fr. —. 50
- Als Teile derselben Serie sind erschienen und ebendasselbst zu beziehen:
Die mittelalterlichen Kunstdenkmäler des Kantons Tessin von J. R. Rahn, Zürich, im Verlag der Antiquarischen Gesellschaft Fr. 4. —
Die mittelalterlichen Kunstdenkmäler des Kantons Solothurn. Im Auftrage der Eidgenössischen Landesmuseums-Kommission beschrieben von J. R. Rahn unter Mitwirkung von Dr. Robert Durrer, Dr. K. Meisterhans und Dr. Josef Zemp. Zürich, im Verlag der Antiquarischen Gesellschaft. 1893—1895 Fr. 4. —
- Egli, Emil*. Die christlichen Inschriften der Schweiz vom IV.—IX. Jahrhundert. Mit 4 Tafeln. Bd. XXIV, 1. Heft der Mitteilungen Fr. 4. —
- Stückelberg, E. A.* Reliquien und Reliquiare. Mit 1 Tafel und 8 Textillustrationen. Bd. XXIV, 2. Heft der Mitteilungen (LX), zugleich Neujaahrsblatt für 1896 Fr. 4. —
- Heierli, J.*, und *Oechsl, W.* Urgeschichte des Wallis. Mit einer Karte und 9 Tafeln. Bd. XXIV, 3. Heft der Mitteilungen Fr. 5. —
- H. Zeller-Werdmüller*. Die Prämonstratenser-Abtei Rüti. Mit 7 Tafeln und 28 Textillustrationen Fr. 4. 50

Note sur deux milliaires de Prévessin.

Par *Emile Dunant, Dr. phil.*

L'étude des bornes milliaires romaines présente un intérêt tout spécial; en premier lieu, parce que leurs inscriptions mentionnent des empereurs et sont en général datées par le chiffre des puissances tribunices, des consulats et des salutations impériales de ces empereurs; en second lieu, par le fait que les milliaires permettent de rétablir plus ou moins le tracé des routes romaines qu'ils jalonaient et de retrouver les limites des *civitates*. En ce qui concerne les milliaires qui se trouvaient sur la voie de Nyon à Genève, plusieurs auteurs déjà les ont décrits ou commentés: *Aug. Turrettini*: Note sur quelques inscriptions des environs de Genève¹⁾; *Th. Mommsen*: Inscriptiones confœderationis helveticae latinae²⁾; *Keller et Meyer*, dans leur supplément au recueil des inscriptions helvétiques³⁾; *Ch. Morel*, dans son

¹⁾ M. D. G., tome XV (1864) p. 113 et suiv.

²⁾ Mitteil. der Antiq. Gesellschaft in Zürich, T. X.

³⁾ Ibidem, tome XV.

mémoire sur Genève et la Colonie de Vienne¹⁾; enfin le *Corpus des Inscriptions latines*²⁾, tome XII, No. 5530—5537.

Ces recherches ont amené leurs auteurs à cette conclusion, que les milliaires échelonnés sur la route de Genève à Nyon étaient numérotés par milles romains, même au III^{me} siècle après J.-C. alors qu'en Gaule on comptait les longueurs en lieues. Dans l'Helvétie romaine, les distances étaient comptées souvent en lieues, sur la route d'Avenches à Sion par exemple.³⁾ Pour expliquer cette circonstance, M. Mommsen suppose que les citoyens de la colonie de Nyon ont été rattachés à la Narbonnaise pendant la bonne époque romaine; ou que, de même que les colons romains, ils n'ont pas fait usage des lieues. Le tronçon de voie romaine qui reliait Genève à Nyon, formait la continuation de la route venant d'Aoste en Isère; de Nyon, la voie gagnait Lausanne où elle se bifurquait, l'un des embranchements conduisant en Helvétie et sur le Rhin supérieur; l'autre, en Valais et en Italie par le Grand St-Bernard.

La distance qui sépare Nyon de Genève est de 22 Kilomètres ou $4\frac{5}{8}$ lieues suisses = 15 mille pas romains; cette donnée concorde à peu près avec celle de l'Itinéraire d'Antonin qui marque 16,000 pas, tandis que la Table de Peutinger n'en indique par erreur que 12,000. (Le mille romain = 1481 m 50; la lieue gauloise = 2222 m 50, soit $1\frac{1}{2}$ fois le mille).

Comme le territoire de la Colonie de Nyon et celui de la Viennoise autour de Genève étaient séparés par le Rhône, que d'ailleurs Nyon eut le rang de „Colonia“, tandis que Genève n'était qu'un *Vicus*, il convenait de numérotter les milliaires à partir de Nyon; sur le trajet de Nyon à Lausanne, la numérotation se faisait aussi à partir de Nyon.

Les milliaires actuellement conservés se rapportant à la voie Nyon-Genève sont au nombre de 8, auxquels on peut en ajouter deux autres, l'un perdu, l'autre anépigraphe, ce qui donne un total de 10.⁴⁾

Sur ces 10, 6 sont conservés actuellement au Musée épigraphique de Genève; deux sont à *Prévessin* (petit village à $\frac{1}{2}$ h à l'ouest de Ferney-Voltaire, arrondissement de Gex, département de l'Ain), où ils forment les piliers soutenant le porche de l'église; le 9^{me} est à Crans (campagne *Tattiania*); le 10^{me} aujourd'hui perdu, était à Genève.

Les deux milliaires de Prévessin ont été signalés en 1864 par Aug. Turretini; mais ce dernier ne put déchiffrer que l'un d'eux, celui qui se trouve à droite en entrant sous le porche de l'église. Ce milliaire porte cette inscription:

¹⁾ M. D. G., tome XX.

²⁾ *Corpus Inscriptionum latinarum*, XII, Berlin ed. Hirschfeld.

³⁾ *Inscript. Conf. helv.*, p. 63, Introd. de Mommsen.

⁴⁾ Aug. Turretini (loc. cit.) a fait erreur en en comptant 11; il n'a pas vu que, parmi les 4 milliaires du recueil des inscriptions latines de la Confédération, était compris le milliaire d'Hermance qu'il compte à double (*Insc. Helv.* No. 320).

IMP CAES
 IUL MAXIMINVS
 AVG·ET·CIVL
 MAXIMVS NOBIL
 AESPONTESET
 VIASVETVSTAT
 CONLABS REST
 COL·EQ·M·P·III

Imp(erator) Caes(ar)

[C(aius)] Iul(ius) Maximinus

[p(ius) f(elix)] aug(ustus) et C(aius) Jul(ius)

Maximus nobil(issimus)

(C)aesar pontes et

vias vetustat(e)

conlabs(as) rest(ituerunt)

Col(onia) Eq(uestris) m(illia) p(assuum) III.

NB. On a représenté en pointillé les lettres restituées.

L'empereur César Caius Iulius Maximin, pieux, heureux, auguste; et Caius Julius Maxime désigné comme César ont réparé des ponts et chaussées détruits par le temps. Trois mille pas à partir de la Colonie des Equestres.

Ce milliaire daté du règne de Maximin remonte aux années 235--238 après J.-C.

Restait le 2^{me} milliaire de Prévessin que Turretini déclarait „illisible“ et qui ne fut pas lu, à ma connaissance du moins, ni reproduit dans les recueils d'épigraphie.¹⁾ Ayant été voir le 1^{er} milliaire cité ce printemps (1897), je fus tenté de déchiffrer le second; je lus quelques mots: DIVI MAGNI ANTONINI PII F· DIVI SEVERI NEPOS, qui se retrouvent sur un milliaire de Genève, conservé au musée. Cette formule prouvait que l'empereur désigné était, ou *Elagabale* ou *Alexandre Sévère*, car elle s'applique à tous deux. J'arrivais plus tard, par la photographie et l'estampage à retrouver, sur les dernières lignes, la mention d'une 2^{me} puissance tribunice, d'un 2^{me} consulat et du proconsulat. Dès lors la question était tranchée en faveur

¹⁾ Ce milliaire a été, il est vrai, signalé par *Guigne*, dans sa „Topographie du département de l'Ain“. Au No. 100 de ce recueil, p. 23 du précis historique, il en donne cette lecture incomplète et erronée:

N AVG
 N MOT
 PROCOS

Sirand, dans ses „Courses archéologiques et historiques“, dans le département de l'Ain, n'a fait que mentionner le fait qu'un milliaire avait été découvert dans l'arrondissement de Gex, mais sans donner aucun texte. (V. Tome III, IV^{me} partie, p. 111).

d'Elagabale, car c'est cet empereur qui fut ainsi désigné en 219, tandis qu'Alexandre Sévère ne porta point simultanément les titres : TRIB POT II COS II.

On sait que l'empereur, désigné communément sous le surnom d'Elagabale, est appelé, sur les inscriptions : *Marcus Aurelius Antoninus*. Devenu empereur en 218, il était en 219 revêtu simultanément de la 2^{me} puissance tribunice et de son 2^{me} consulat. Le texte peut donc être restitué comme suit :

IMPCAES	Imp(erator) Caes(ar)
DIVIMAGNIANO	Divi magni Anto-
NNPIIFDIVISE	nini pii f(ilius) : divi Se-
VERINEPOSMAVR	veri nepos, — M(arcus) Aur(elius)
ANTONNVSPFVVG	Antoninus), p(ius) f(elix) aug(ustus)
PONT·MAX·RIB·POT	pont(ifex) max(imus), trib(unitià) pot(estate)
II@SIIP·P·PROCOS	II, co(n)s(ul) II, p(ater) p(atriciae) proco(n)s(ul)
M·PIII	M(illia) p(assuum) III

L'empereur César Marcus Aurelius Antoninus (Elagabale) fils du divin grand Antonin (=) Caracalla), petit fils du divin (Septime) Sévère; pieux, heureux, auguste, souverain pontife, revêtu de la 2^{me} puissance tribunice, consul de la 2^{me} fois, père de la patrie, proconsul — III mille pas. —

Elagabale est désigné comme fils de Caracalla et petit fils de Septime Sévère. Son nom est écrit au nominatif, ce qui prouve que le milliaire fut placé aux frais du fisc impérial; on sait d'autre part que tous les empereurs, à partir d'Elagabale, ont porté dès leur avènement le titre de P(ius) F(elix) AVG(ustus). L'ordre dans lequel se suivent les dignités impériales est celui qu'on trouve habituellement sur les inscriptions relatives à cet empereur. (Cf. *Wilmanns*, *Exempla Insc. lat.* No. 842, à Steinbach, grand duché de Bade, et 998 à Bracara, Asturies).¹⁾

Comme je l'ai dit, la formule DIVI MAGNI ANTONINI PII FILIVS,

¹⁾ Deux inscriptions de la même année l'une africaine, l'autre allemande, sont publiées par *Dessau*, *Inscr. lat. selectae* Nos 471, 472. — Le terme *proconsul* sert à marquer le séjour de l'empereur en province, ce qui, dans le cas particulier, est conforme à l'histoire. (Voy. *Dion Cassius*, *Hist. rom.*, LXXIX, 8). — Communication de M. le prof Mommsen.

DIVI SEVERI NEPOS, se retrouve sur un autre milliaire de la voie de Nyon à Genève, mais le reste de l'inscription est effacé.¹⁾

Le nom de l'empereur qui, sur ce dernier milliaire devait faire suite à la filiation, ayant disparu, on peut l'attribuer, soit à Elagabale, soit à Alexandre Sévère; mais le fait aujourd'hui acquis que celui de Prévessin est daté du règne d'Elagabale constitue une présomption en faveur du même règne.

Outre ce dernier milliaire, nous connaissons une inscription²⁾ gravée sur un monument érigé jadis par la Cité des Equestres à Elagabale et qui date de 218, 1^{re} année du règne de ce prince. Voici cette inscription:

IMP CAES M	Imp(eratori) Caes(ari) M(arco)
AVRELIO	Aurelio
ANTONINO	Antonino
PIO · FELIC · AVG	Pio, felic(i) aug(usto)
PONTIF · MAX	pontif(ici) max(imo)
TRIB · POTEST	trib(uni)tiā potest(ate)
COS	Co(n)s(uli)
CIVITAS	Civitas
EQUESTRIVM.	Equestrium

A l'empereur César Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, souverain pontife, investi de la 1^{re} puissance tribunice, consul, — la Cité des Equestres (a érigé ce monument).

Ce monument daté de 218 après J.-C. est donc *d'une année antérieure à notre milliaire de Prévessin* et témoigne de l'attachement des citoyens de Nyon pour Elagabale; il se peut qu'il formât le piédestal d'une statue de cet empereur et rentre dans la catégorie des monuments *honorifiques*.³⁾

Quelle place convient-il d'assigner au milliaire de Prévessin que nous avons déchiffré? — Un tableau synoptique des 10 milliaires se rapportant à la route de Nyon à Genève nous permettra d'en juger. Comme on le verra, ces divers milliaires portent respectivement les chiffres: I, III, IIII, VII, VIII. Nous indiquons la provenance, puis le nom de ou des empereurs, les références et enfin la date pour chacun d'eux:

1. Milliaire de *Colovrex*, aux noms de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, dép. au Musée épigraphique de Genève; il ne porte pas de chiffre et était peut-être placé à Nyon même. (Voy.: *Keller et Meyer*, No. 53; Corp. I. L. XII, 5530; M. D. G. XV, 115). 161 après J.-C.

2. Milliaire de *Colovrex*, marquant le 1^{er} mille à partir de Nyon, aux noms de Philippe-l'aîné et de Philippe-le jeune. (*Keller et Meyer*, No. 52;

¹⁾ Voy. *Mommsen*, Inscr. Helv. No. 323; *Fazy*, Genève sous la domination romaine, No. 50; Corp. I. L. XII, 5537; Musée épigraphique de Genève, No. 28.

²⁾ Musée épigraphique de Genève, No. 21.

³⁾ Voy. ce texte dans *Inscr. Helv.* No. 115. A noter encore le fait que le nom d'Elagabale semble avoir été martelé sur ce monument, et sur le milliaire de Prévessin. Le nom *Antoninus* est certainement martelé sur notre milliaire, comme c'est le cas le plus souvent; M. AVR. peuvent avoir disparu par une simple usure de la pierre.

Corp. XII, 5531; M. D. G. XV, 114); dép. au Musée épigr. de Genève. 246 apr. J.-C.

3. Milliaire de *Prévessin*, marquant le III^{me} mille, au nom d'Elagabale (jusqu'ici inédit; voy. notre texte). 219 apr. J.-C.

4. Milliaire de *Prévessin*, marquant le III^{me} mille et mentionnant la réparation de la voie; aux noms de Maximin et de Maxime (voy. Corp. XII, 5534; Inscr. Helv. No. 324). 235—238 apr. J.-C.

5. Milliaire trouvé à *Messery* (H^{te} Savoie) mais placé primitivement vers Founex (Vaud), marquant le IV^{me} mille; aux noms de Septime Sévère et de Caracalla, dép. au Musée épigr. de Genève. (Corp. XII, 5532). 201 apr. J.-C.

6. Milliaire trouvé à *Hermance* (H^{te} Savoie), mais primitivement sur la rive droite du lac, marquant le VII^{me} mille; aux noms de Constance et de Sévère, dép. au Musée épigr. de Genève. (Corp. XII, 5535. Fazy, Genève, No. 50). 305—306 apr. J.-C.

7. Milliaire de *Versoix*, marquant le VIII^{me} mille, au nom de Trajan; dép. au Musée épigr. de Genève. (Corp. XII, 5537; Fazy, Genève, No. 51; Inscr. Helv., No. 323). Entre 98 et 117 apr. J.-C.

8. Milliaire de *Genève*, autrefois à la Pélisserie, aujourd'hui *perdu*, au nom de Trébonien Galle; sans chiffre. (Inscr. Helv., No. 328). 252—254 apr. J.-C.

9. Milliaire de *Genève*, placé autrefois à la Treille, aujourd'hui au Musée épigr.; au nom d'Elagabale ou d'Alexandre Sévère (?); sans chiffre. (Inscr. Helv., No. 323; Corp. XII, 5536.) Entre 218 et 235 apr. J.-C.

10. Milliaire de Crans (Camp. Tattiania), anépigraphé, signalé par Aug. Turretini.

Les deux milliaires de Prévessin prennent donc les 3^{me} et 4^{me} places parmi les milliaires chiffrés et ils ont ceci de particulier qu'ils portent l'un et l'autre le chiffre III. Le premier en date est celui au nom d'Elagabale, de 219; le deuxième est celui au nom de Maximin et de Maxime, de 235—238 et qui rappelle la réfection de la route. Il faut donc supposer qu'entre ces deux dates, dans un intervalle de 16 à 19 ans, la route aura subi des dégâts qui auront nécessité sa réparation. Il aurait pu se faire aussi que le second en date de ces milliaires eût été préparé en vue d'une réparation qui n'eut jamais lieu. L'emplacement primitif de ces monuments devait être aux abords de Céligny puisque 3 milles romains = 4,444.50 mètres, soit environ 4½ kilomètres. On pourrait aussi supposer que l'un d'eux doit être attribué au tronçon de route Nyon-Lausanne, ce qui pourtant serait moins plausible; on a retrouvé en 1782 à Dully, une borne qui marquait le VII^{me} mille entre Nyon et Lausanne et qui porte également les noms de Maximin et de Maxime. (Inscr. Helv. No. 325).

Il existait, sur le territoire de la colonie équestre, un important tronçon de la route Lyon-Gex-Avenches, et vraisemblablement ce tronçon devait être relié à la route de Nyon à Genève; l'un des deux milliaires de Prévessin pourrait aussi s'être trouvé sur ce parcours, mais les milliaires de

Treycovagne et de Chavornay (Inscr. Helv., No. 333 et 334) qui semblent se rapporter à cette route de Gex à Avenches sont numérotés en lieux.

En résumé, nous pouvons tirer, de l'étude des milliaires étudiés, les conclusions suivantes: celui des deux milliaires de Prévessin jusqu'ici non lu, est au nom d'Elagabale et daté de 219 après J.-C. Il marque le III^{me} mille de la route Nyon-Genève et l'autre milliaire qui lui est de peu postérieur, se rapporte à la réfection de la route.

Sur les 10 milliaires connus de cette même route, 9 peuvent être datés, au moins approximativement, et ils sont tous d'une époque qui remonte peu avant le commencement du III^{me} siècle pour finir au commencement du IV^{me}. Elagabale a dû être honoré à Nyon, car, non seulement on trouve un milliaire à son nom sur la route (et peut-être même deux), mais encore la Cité des Equestres lui avait érigé un monument honorifique conservé jusqu'à nos jours. — Ici, comme en mainte occasion, l'épigraphie fournit à l'histoire des documents d'une valeur incontestable.¹⁾

Fouilles romaines à Martigny (Vallais), 1896—1897.

(Rapport adressé à Mr. le Président de la Commission de conservation des Monuments historiques suisses.)

Par *A. Næf*, architecte.

(Pl. VIII et IX.)

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander un rapport, très sommaire, sur les fouilles reprises à Martigny, sous ma direction, à partir du 11 novembre 1896.

Il faut rappeler d'abord, en deux mots, le plan de fouilles contenu dans mon dernier rapport de décembre 1895. Il me semblait nécessaire:

1^o de *remettre au jour l'édifice (A,B,C,D) découvert en 1883*, si ce n'est dans son ensemble, tout au moins sur son pourtour;

2^o de *concentrer les recherches sur cet édifice et ses annexes (D—L, A—K) avant de s'occuper de nouvelles constructions (9—12, 13, 14, 15) partiellement mises au jour en 1895.*

Sur la réduction du plan, jointe à mon dernier rapport et publiée ensuite dans l'„*Anzeiger*“ (No. 4, 1896, Pl. X et XI), j'avais indiqué les sondages, qui devraient précéder une nouvelle campagne de fouilles; il me semblait probable que l'on trouverait deux longues ailes (A—K, D—L), s'appuyant aux extrémités de la face Sud Est de l'édifice principal, et encadrant une vaste place. Sans revenir sur le détail de ce plan de campagne, vous vous souvenez qu'il fut adopté dans la première séance de notre Sous-Commission romaine, à Berne le samedi 17 octobre 1896, avec la seule réserve

¹⁾ Ce mémoire a été lu à la Société d'histoire de la Suisse romande le 25 juin 1897 à Chexbres. —